

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 36 (1900)
Heft: 31-32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

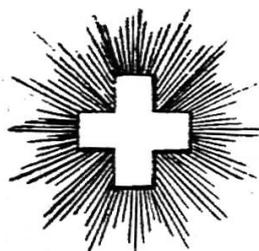
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVI^{me} ANNEE

N^o 31/32.



LAUSANNE

11 août 1900

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Le corps et l'âme de l'enfant. — Subventionnement des écoles primaires devant les Chambres fédérales. — Chronique scolaire : Jura Bernois, Neuchâtel, Vaud. — Partie pratique : Leçons de choses et dictées. — Récitation. — Composition. — Elocution et rédaction. — Examens annuels des écoles primaires du canton de Genève. — L'Enseignement du dessin dans les écoles secondaires. — Variété.*

LE CORPS ET L'ÂME DE L'ENFANT

Du D^r Maurice DE FLEURY.

C'est un fait remarquable que, en France, presque au même instant, des hommes d'autorité, des novateurs, MM. Demolins, Lemaître, de Fleury, Lacombe, et tout dernièrement M. Bertrand, aient cherché à battre fortement en brèche l'arche sainte de la routine, bourrée d'archaïques parchemins vermoulus en lesquels le peuple français, et nous aussi, cherche à trouver le salut en fait d'éducation et d'instruction. Ils emploient presque tous les mêmes armes qui toutes, en général, sont bien éprouvées, vigoureusement maniées ; souhaitons que leur tranchant, bien affilé au moment de l'attaque, ne s'émousse pas à la besogne et pénètre bien avant dans l'édifice trop vénéré des vieilles habitudes.

M. Maurice de Fleury, en docteur, veut l'entamer avec le flambeau de l'hygiène ; il dit aux Français, — à d'autres gens aussi — : Vous ne donnez pas à votre corps les exercices qu'il lui faut, et votre esprit, votre volonté, s'endorment avec vos muscles ; — votre nourriture n'est pas suffisamment tonique, vous mangez trop de soupe et vous dormez trop en digérant : votre cerveau devient lâche, mou, sans élasticité ; — au fond, dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es. On peut résumer son ouvrage en disant qu'il veut régénérer, en modifiant leur manière de vivre, les déséquilibrés, et par déséquilibrés il faut entendre non les aliénés, mais les névrosés, les fantasques, les imaginatifs, les indifférents, les inattentifs, les découragés, les paresseux, en un mot, ceux qui n'ont pas un esprit parfaitement sain dans un corps sain, comme le dit l'antique adage.

Cette opinion paraît abrupte à première vue ; mais si l'on regarde

de près, on y découvre bientôt quelque filon de vérité; et peu à peu, à mesure que l'examen se prolonge, que l'expérience nous aide, les saillies lumineuses entrevues tout d'abord se multiplient et nous offrent un sentier sûr que peut suivre notre raison.

Avant d'indiquer les moyens, l'auteur initie ses lecteurs les moins familiarisés avec la science médicale au fonctionnement de notre cerveau.

Il n'est pas nécessaire, et pour cause, de faire ici une description complète de notre encéphale. La vie, suivant une définition purement scientifique, est la réponse par un mouvement, par un acte, aux excitations du monde extérieur; les excitations nous sont transmises par les nerfs sensitifs, qui aboutissent tous à la matière grise du cerveau. Chaque impression est reçue par une cellule nerveuse spéciale qui sert d'intermédiaire plus ou moins actif entre le nerf sensitif et le nerf moteur. L'endroit du cerveau où aboutit la terminaison dernière d'un nerf sensitif, et l'endroit d'où part un nerf moteur sont constants pour le même ordre de sensations; il y a donc une topographie de l'encéphale, des districts géographiques dont l'ensemble constitue les localisations cérébrales.

La cellule nerveuse, sa forme, son travail, sa constitution, attirent tout spécialement l'attention.

Les cellules cérébrales sont de minuscules organes triangulaires, encornés, chevelus, d'où rayonnent dans tous les sens des prolongements, sortes de tentacules qui ne s'étendent que lorsque la cellule est sollicitée au travail, et qui, au repos, sont repliés sur elle. A l'une des extrémités arrive le nerf sensitif, afférent ou centripète, avec une impression, une sensation, qui réveille la cellule; celle-ci réfléchit, consulte ses voisines au moyen de ses prolongements, compare les renseignements reçus et agit en conséquence, c'est-à-dire commande au nerf moteur, afférent ou centrifuge, partant de sa base et allant ordonner la contraction voulue du muscle déterminé. C'est le premier mode de fonctionnement de notre écorce grise; il peut être plus ou moins simple, suivant que la cellule aura le temps ou non, d'après la densité, le degré de force de l'image reçue, de s'enquérir auprès des autres localisations; le réflexe peut alors provenir ou directement de l'impression du nerf sensitif ou être la résultante d'une quantité de notions déjà acquises. Un enfant qui voit un fruit connu tendra sa main vers lui sans réfléchir, le prendra et le mangera: l'impression visuelle ne fait que traverser la cellule nerveuse et se transforme en action de préhension. Au contraire, s'il a été puni une fois pour vol de fruits ou si un fruit mal mûr lui a causé déjà quelque douleur, la cellule, entre l'éveil et la réaction, par comparaison des images enregistrées, arrêtera le mouvement. Le premier de ces faits est simple et le second plus compliqué.

De plus, ces images extérieures se groupent par séries de même sorte; chacun de ces groupes est relié par des fibres ou neurones

d'association à tous les autres groupes d'images déposés dans l'écorce grise ; ces neurônes permettent à la cellule non seulement de se renseigner chez ses plus proches voisines, mais d'aller éveiller d'autres groupes, au coin opposé du cerveau peut-être. Ces fibres forment comme un feutrage, un treillis compliqué dans notre cerveau, et l'on comprend que plus elles sont nombreuses et bien liées, bien fixées, plus l'esprit a de la facilité à reproduire, comparer, associer les idées, plus, en résumé, l'intelligence est grande.

J'ai dit que la base de la médecine psychique, dont M. de Fleury est un des fervents adeptes, réside dans l'adage : esprit sain dans un corps sain. « Les faits découverts par la science tendent toujours plus à montrer combien intimément et indissolublement le corps et l'âme sont reliés l'un à l'autre : ils naissent ensemble, ils se développent ensemble, ils agissent ensemble, ils se détériorent ensemble et ils disparaissent ensemble.¹ L'esprit est lié au cerveau comme la pesanteur au corps lourd, la chaleur au corps chaud, la lumière au corps lumineux et l'électricité à la pile..., ils sont une chose seule, unique, dont l'existence présuppose deux attributs également nécessaires : l'attribut matériel et l'attribut dynamique, se sousentendant mutuellement, à la fois cause et effet l'un de l'autre, et impossibles l'un sans l'autre.² » Partant de ce principe moniste, opposé au dualisme, — entre la matière et l'esprit, — l'auteur pense ceci : si le corps est bon, l'esprit sera bon ; si celui-ci se détériore dans l'une quelconque de ses facultés, c'est que l'un quelconque des organes corporels est dérangé ; redressons le fonctionnement de ce dernier et l'esprit recommencera à bien se conduire : le cerveau se comporte comme le corps se porte.

M. de Fleury prétend trouver ainsi la cause de certaines maladies et inaptitudes cérébrales dans un vice de constitution ou de fonctionnement du corps. Il insistera, pour la guérison, beaucoup sur l'hygiène, alimentaire surtout. Nous ne le suivrons pas jusque-là ; en tant qu'éducateurs de la jeunesse, nous n'avons que faire de ces considérations-là : nous ne sommes pas des chefs de cuisine au service de nos écoliers ; il va sans dire que je fais abstraction des pères et mères de famille qui, si cela les intéresse, pourront puiser dans l'ouvrage étudié une foule d'indications utiles qui sont toutes le fruit d'expériences nombreuses faites par l'auteur lui-même. A côté de ces ordonnances médicales, il y a un chapelet de bonnes idées qu'il faudrait avoir le temps d'égrener et de méditer longuement ; retenons-en cependant quelques-unes.

Si nous voulons être des éducateurs adroits et consciencieux, nous devons nous « rendre compte de tout ce qui peut influer sur le fonctionnement de ces jeunes cerveaux et notamment sur la faculté de vouloir.

¹ *Causeries physiologiques*, A. Herzen.

² *Le cerveau et le travail cérébral*, de A. Herzen.

» Au lieu d'accabler aveuglément de punitions et de reproches un malheureux petit apprenti de la vie, qui ne prend pas toujours le bon chemin, essayons de comprendre la genèse de son mauvais caractère, la raison d'être de tel fâcheux instinct. Grondons-le, certes, pour meubler ses cellules cérébrales d'images capables de lutter contre ses impulsions naturelles et pour qu'il sache qu'on ne gagne rien à se montrer méchant. Mais, cependant, descendons au profond de son âme, pour rechercher la cause, atteindre la source du mal et essayer de la tarir....

» Pour obtenir de nos enfants la modification de quelque fâcheuse tendance, avant d'avoir recours aux rigueurs de la punition, usons de toutes les ressources de la tendre persuasion. Par elle, nous obtiendrons beaucoup, à condition d'en prendre la peine..., de fréquemment répéter des paroles simples et bonnes, vraiment appropriées, qui sachent frapper juste et aller jusqu'au cœur.

» Pères, mamans, éducateurs, faisons encore ensemble notre examen de conscience et reconnaissons une fois de plus que les moyens habituels de réprimer les manquements de nos petits sont bien irréfléchis et dépendent presque uniquement de l'humeur du moment ou de quelque idée routinière. »

M. de Fleury passe en revue les points suivants : l'enfant colère, l'enfant paresseux, l'enfant triste, le mensonge, l'obéissance et l'initiative, les punitions, l'excès de tendresse et la chasteté. L'origine de la plupart des vices est l'atonie des organes de la nutrition, mollesse des battements cardiaques, basse pression artérielle. Il serait trop long ici de passer en revue chacune de ces déficiences du caractère ; je ne saurais qu'en recommander la lecture, excessivement attrayante d'ailleurs.

M. Chabot, professeur de philosophie et de psychologie à Lyon, a critiqué l'ouvrage du Dr de Fleury. Il en admet certaines parties, mais il réprovoque les moyens scientifiques de guérison des maladies psychiques. Il dit que le fonctionnement cérébral est expliqué autrement aujourd'hui, que tout cela est vieux jeu. En somme, on peut juger les deux opinions comme l'a fait M. A. Herzen : « Il me semble que M. de Fleury a peut-être admis un peu trop sans réserve quelques détails du mécanisme nerveux, non encore suffisamment prouvés, douteux et qui pourraient bien être erronés, et que M. Chabot est trop spiritualiste pour apprécier à sa juste valeur l'importance du mécanisme nerveux et la dépendance de l'activité psychique de l'état de ce mécanisme. »

Toujours est-il que nous ne pouvons plus négliger les faits établis par la psychologie moderne ; nous devons donner la main à la science, pour ce qui nous concerne. Elle ne veut pas remplacer les

méthodes de la pédagogie classique et les ressources de la morale religieuse ; bien loin de se substituer à elles, elle veut leur porter secours, en redresser les erreurs, en fortifier les grandes vérités par des démonstrations rigoureuses. Elle ne veut pas non plus détrôner l'idée de Dieu, la religion, puisqu'elle tend à rendre meilleur l'esprit humain pour qu'il arrive plus sûrement au but qui lui est assigné.

L'auteur affirme que les règles qu'il préconise ne sont pas le fruit d'idées préconçues, d'opinions déduites, mais le résultat de ses expériences quotidiennes. On ne peut donc mettre en doute ses affirmations.

Cependant, nous pourrions présenter quelques restrictions.

Les moyens préconisés pourront amener d'heureuses transformations dans le système nerveux des déséquilibrés ; mais pourront-ils changer ce qui fait l'individu, la totalité des réflexes psychiques acquis ou innés, transmis par l'hérédité ? Est-ce que la partie immatérielle de notre être, l'essence divine, l'impondérable, l'invisible, l'incommensurable, la vie, au fond, est-ce que ces nobles abstractions sont tellement liées à l'enveloppe corporelle qu'une disposition particulière, bonne ou mauvaise, de celle-ci puisse si profondément influencer sur notre esprit, le modifier dans son entier ou dans ses parties, le vivifier ou l'avilir ? Il est bien difficile d'y répondre.

Sénèque a, le premier, posé ce principe de l'âme saine dans un corps sain. Cela ne voudrait-il pas plutôt signifier que le but d'une éducation, — on pourrait dire spartiate, — est d'obtenir un esprit sain dans un corps lui ressemblant ? Ce n'est pas tout à fait la même chose que de dire : si le corps est sain, l'esprit l'est aussi. M. Herzen a corrigé cela en disant : si le cerveau est sain, l'âme l'est également. On voit des corps parfaitement sains, qui se nourrissent bien, et dont l'esprit est comme abêti, recroquevillé, inerte, incapable d'un long effort ; toutes les médecines, tous les régimes du monde ne changeront pas cette matière... spirituelle, — il est permis d'accoupler ces deux contraires. — Par contre, ils ne sont pas rares ceux dont le physique est miné par la maladie et dont l'âme est sublime, forte, endurente et florissante.

Il y a, je crois, une force plus haute, mais insaisissable, que la matérialité n'attaque pas et ne peut changer ; celui qui la possède n'écoute plus les fluctuations de son corps.

* *

Sans être fataliste, je pense qu'il y a des gens nés avec un cerveau faible, d'autres avec un cerveau fort à des degrés divers ; l'égalité intellectuelle n'existe pas parmi les hommes. Est-ce que tous les esprits sont capables d'un développement admettons minimum ? Dans un autre domaine, est-ce que tous les minéraux sont susceptibles d'être polis ? N'y en a-t-il pas qui, quoique incontestablement

utiles, ne peuvent acquérir de l'éclat ? Il y a parmi les hommes des marbres, des ors, des cuivres, des aciers intellectuels, à côté des tourbes, des granits, des argiles, des molasses, cohortes utiles, mais non brillantes par leurs facultés intellectuelles.

En somme, dans l'ouvrage de M. de Fleury on sent en général le souci d'un Français voyant que la France décline et qui veut la relever, en copiant l'anglo-saxonisme, au niveau ou au-dessus des nations qui ont conquis le monde non par leur éloquence, leurs romanciers, leurs philosophes, leurs orateurs, mais par leur capacité d'initiative industrielle et commerciale. Il s'inspire de cette phrase de l'Américain Emerson : « La première condition dans ce monde, c'est d'être un bon animal, et la première condition de la prospérité nationale, c'est que la nation soit formée de bons animaux. »

En suivant les préceptes de l'auteur, on peut arriver à quelque bon résultat. Il vaut la peine de lire l'ouvrage qui, à cause de sa simplicité, est facile à lire. On en prendra, d'ailleurs, ce qu'on voudra : il y aura toujours un peu de profit à en retirer.

Eug. MONOD.

SUBVENTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES DEVANT LES CHAMBRES FÉDÉRALES

Dans la séance du 26 juin, un grand débat a été ouvert devant les Chambres fédérales sur le subventionnement de l'école primaire par la Confédération. L'honorable Dr Gobat, qui dirige l'instruction publique du canton de Berne, et député jurassien au Conseil national, devait interpeller le Conseil fédéral sur l'attitude que cette haute autorité compte prendre dans cette question depuis si longtemps en suspens. On se souvient que les promoteurs de l'intervention fédérale avaient dû baisser pavillon devant les conséquences budgétaires des assurances. A la suite de l'échec du 20 mai, ils ont soudainement pris un regain de vigueur et ont marché à l'assaut avec un ensemble parfait. Une séance des chefs de départements cantonaux de l'instruction publique s'était prononcée, il y a un mois, en grande majorité, pour une action collective auprès du Conseil fédéral, et une délégation s'était chargée de pressentir l'honorable M. Ruchet, qui avait accueilli cette démarche avec une prudente réserve. Il s'agissait d'obtenir du gouvernement fédéral l'assurance qu'il allait enfin reprendre avec énergie le projet du 18 décembre 1898, pour le faire entrer en plein dans sa réalisation. On attendait en vain le dépôt de ce projet ajourné depuis tantôt deux ans. D'aucuns allaient même jusqu'à accuser le Conseil fédéral de battre en retraite, d'être secrètement hostile au principe du subventionnement.

Avec la mâle vigueur qu'on lui connaît, M. le député Gobat a poussé le Conseil fédéral au pied du mur. Le fantôme du « bailli scolaire », a-t-il dit en substance, est une grossière illusion. La question se présente sous une toute autre face qu'en 1882. Les libertés cantonales seront respectées, c'est la demande formelle et la condition de l'adhésion des chefs de département de chaque canton en matière d'instruction publique. Toutes les garanties d'un contrôle pur et simple des fonds alloués, sans tracasserie administrative, sont données par le projet déposé. La crainte d'une demande de referendum et d'un rejet du peuple, façon 20 mai, ne sauraient empêcher les promoteurs et partisans des subventions de marcher de

l'avant. D'ailleurs l'agitation provoquée par le « Schulvogt » ne se produirait pas, car les esprits ont marché depuis vingt ans. Au contraire, il est à craindre que l'agitation naisse de l'inertie du Conseil fédéral, car des symptômes d'impatience se trahissent par ci par là dans les milieux politiques et scolaires. Tels sont en résumé quelques-uns des principaux arguments de l'interpellation.

Ainsi pris à partie, le Conseil fédéral a répondu par l'organe de MM. Ruchet et Comtesse. Le premier, parlant comme chef du département de l'intérieur, a annoncé qu'un projet avait été adopté en mars 1899, prévoyant une subvention de deux millions. Mais le Conseil fédéral veut rester juge du moment où le dépôt en sera fait aux Chambres. La Confédération a d'autres engagements financiers qui priment celui-là. Avant de s'engager plus avant, le Conseil fédéral entend examiner à fond la situation. M. Comtesse a énuméré quelques-uns des projets financiers qui, selon lui, ont le pas sur celui des subventions. Il a d'ailleurs promis que ce dernier ne serait nullement perdu de vue. Mais à chaque jour suffit sa peine. C'est sur ces paroles de haute sagesse politique que le débat a été clos.

On ne dit pas si les interpellants ont été pleinement satisfaits de cette réponse. Pour l'heure, le mieux est d'attendre que quelque circonstance favorable permette au Conseil fédéral de tenir ses promesses, et d'étudier à fond, sinon le principe, du moins l'application et le meilleur mode de distribution des subsides fédéraux. Quant au principe, on admet généralement que la Confédération peut et doit intervenir financièrement. Cependant, quelques-uns de nos journaux politiques, et non des moindres, ont vu dans l'interpellation Gobat un symptôme fâcheux d'impatience centralisatrice. C'est singulièrement méconnaître le sens et la portée du projet.¹ Dès que la Confédération prétend réaliser pratiquement les principes constitutionnels, on voit surgir le fonctionnarisme fédéral. Ce sont là des craintes puérides. Deux organes romands nous ont paru à cet égard particulièrement dédaigneux à l'égard du corps enseignant. Parlant des impatiences de l'opinion, l'un d'entre eux écrit qu'il n'y a guère que les fisci cantonaux aux abois et le corps enseignant primaire qui entendent bénéficier des subventions, ce dernier, pour améliorer sa position matérielle. Même à supposer que les instituteurs primaires travaillent dans des vues si intéressées, quelqu'un pourrait-il le leur reprocher qui connaîtrait exactement leur situation pécuniaire dans quelques cantons et dans le nôtre en particulier? Messieurs les rédacteurs de journaux politiques sont-ils donc si insensibles aux augmentations de leurs appointements? Notez que ces mêmes citoyens qui nous supposent des visées si ambitieuses et si troublantes pour le budget fédéral, sont les mêmes à faire appel au dévouement *bien connu* du personnel enseignant. Quoique le projet fédéral du 18 décembre 1898 affecte, dans son article 5, une part des subventions à l'augmentation des traitements des instituteurs et des pensions de retraite, le corps enseignant ne peut se faire d'illusion. Il sait que deux millions de francs sont peu de chose en face des besoins multiples de l'école primaire. Il n'attend pas beaucoup, pour l'amélioration de sa situation matérielle, de la manne fédérale. Il demande même que les autres objets prévus par le projet reçoivent d'abord leur part, savoir : Création de nouvelles places d'instituteurs à l'effet de dédoubler les classes trop chargées et de faciliter la fréquentation, — construction de nouvelles maisons d'école et transformation des anciennes, — développement de la gymnastique, — cours de perfectionnement, — acquisition de moyens d'enseignement, — éducation des enfants faibles d'esprit, etc. — Voilà, n'est-il pas vrai, assez de choses à subventionner. Mais si, à côté de ces grandes et nobles préoccupations, il y avait pour lui un petit, un vulgaire petit picotin, l'instituteur, et le régent vaudrait comme un autre, aurait mauvaise grâce à le refuser.

H. GAILLOZ.

¹ Voir le n° 3 de l'*Educateur*, 1899.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Un cinquantenaire. Le 11 juillet a été célébré à La Ferrière, dans une réunion intime et cordiale, le cinquantième anniversaire de l'entrée dans l'enseignement de M. L.-E. Berlincourt, instituteur à la Combe du Pélu. La direction de l'instruction publique et la commission d'école ont fait remettre un souvenir à ce vétéran de l'instruction primaire. M. Gylam, inspecteur, empêché d'assister à la fête, avait envoyé une lettre de félicitations.

H. GOBAT.

NEUCHÂTEL. — Projet de loi sur l'Instruction publique. (Suite et fin.) — L'ART. 160, concernant le Fonds scolaire de prévoyance, eût sans doute fourni matière à une longue discussion, n'eût été le fait que le Département de l'Instruction avait nommé, quelques jours auparavant, une commission spéciale chargée de l'étude complète de cette question. Aussi l'assemblée se borne-t-elle à demander que la loi garantisse l'inaliénabilité du Fonds capital ainsi que le montant minimum de la pension de retraite et de l'indemnité au décès.

Quant au reste, le corps enseignant attend avec confiance le résultat des travaux de la commission prénommée, commission au sein de laquelle il est largement représenté.

L'ART. 173 établit une augmentation du traitement initial du corps enseignant ; nous ne saurions qu'approuver, mais n'oublions pas que l'instituteur ou l'institutrice débiteront dans l'enseignement deux ans plus tard qu'actuellement. D'autre part, le service de la haute paie est organisé de telle façon qu'il rend presque illusoire ce premier avantage.

Aux termes du projet, personne n'obtiendrait le maximum de son traitement avant l'âge de 45 ans au moins, c'est-à-dire au moment ou à peu près auquel on se réserve de pouvoir le mettre à la retraite. Nous voudrions voir le système actuel maintenu, donnant le maximum de traitement après 15 années de services, soit au milieu de la carrière pédagogique du personnel enseignant.

Suivant le projet du Conseil d'Etat, l'amélioration projetée produirait en faveur des instituteurs des campagnes après 30 années de services fr. 2700 au total ; en faveur des instituteurs des villes fr. 1500. On verra facilement que l'augmentation du traitement initial produit à elle seule pour les 5 premières années et les 5 dernières soit 10 ans à fr. 200 ensemble fr. 2000, pour les instituteurs des campagnes, et 10 ans à fr. 160, ensemble fr. 1600 pour les instituteurs des villes. Il ne reste donc pour la période intermédiaire de 20 années qu'une faible augmentation de fr. 700, soit fr. 35 par an pour les premiers, tandis qu'il y a diminution de traitement dans la même période pour les derniers, comparativement à la situation acquise sous le régime de la loi actuelle.

Il nous semble anormal que l'Etat impose des sacrifices plus lourds aux Communes en augmentant les traitements initiaux et qu'il diminue ses propres prestations en ce qui concerne la haute paie des instituteurs.

Un étudiant de la faculté des sciences coûte à l'Etat fr. 2500 par année, et c'est parfois un étranger qui ne rendra plus tard aucun service au pays. L'enfant du peuple ne coûte que 30 à 50 francs par année. En prenant la scolarité complète de 8 années, l'Etat dépense au total 240 à 400 francs pour former un citoyen ou une mère de famille. Or, s'il est vrai, comme beaucoup se plaisent à le répéter, qu'un bon citoyen et qu'une bonne mère de famille sont les véritables soutiens et le principal ornement d'une démocratie, il faut avouer qu'ils ne coûtent pas trop cher et que le pays agirait sagement en dépensant davantage pour leur instruction et leur éducation.

Tels sont les principaux vœux que M. Wuthier, rapporteur, auquel nous

venons de laisser presque continuellement la parole, présentera au nom du corps enseignant neuchâtelois à la bienveillante attention de la Commission législative nommée par le Grand Conseil pour l'examen du projet de Code scolaire.

CH. HINTENLANG.

— **Réforme orthographique.** — On s'est fort occupé de la réforme de l'orthographe ces dernières semaines dans le canton de Neuchâtel.

Tout d'abord, le Département de l'Instruction publique, accédant aux vœux de la Société réformatrice a mis cette question à l'ordre du jour des conférences de district. Cette consultation a produit des résultats différents suivant les milieux.

Au Champ-du-Moulin, où se trouvaient réunis les instituteurs de Boudry et du Val-de-Travers, la discussion a montré que l'on ne se rend pas encore bien compte du but poursuivi et que l'on se surestime la valeur propre de l'étude de l'orthographe. On a dit et répété que la Suisse ne peut prendre l'initiative, ce que chacun sait, mais on feint d'ignorer que nous sommes loin de prendre une initiative quelconque en cette matière, la France marche plus vite que nous et si nous n'y prenons garde, bien loin de prendre une initiative, nous mettrons le sabot; pour avoir craint de marcher de l'avant, nous resterons en arrière. A la même conférence, un instituteur a démontré que le bon moyen de hâter les réformes était d'entrer nombreux dans la Société. Toutefois, en principe, on était d'accord sur l'utilité d'une réforme modérée.

Au Val-de-Ruz, on a approuvé la réforme et séance tenante, trente quatre instituteurs et institutrices ont adhéré à la Société. A la Chaux-de-Fonds, la conférence s'est déclarée d'accord en principe, mais a fait des réserves sur certains points; au Locle enfin, il a été voté une résolution par laquelle le corps enseignant primaire de ce district appuie la réforme et déclare ne voir aucun inconvénient à son application pratique dans le sens de la pétition aux Départements de l'Instruction publique du 19 octobre 1898. (Depuis deux ans, la section pédagogique du Locle emploie l'orthographe simplifiée pour sa correspondance et ses procès-verbaux).

D'autre part, l'assemblée générale bisannuelle de la Société suisse pour la réforme orthographique a eu lieu à Neuchâtel le 2 juin.

Le rapport du Comité central, présenté par M. le Dr Lecoultré, professeur à l'Académie de Neuchâtel, relate la vie de la Société pendant les deux années écoulées. Il rappelle successivement la pétition aux Départements de l'Instruction publique, la publication des bulletins, l'activité des sections et celle du Comité central; ce substantiel et intéressant rapport sera imprimé dans le prochain Bulletin de la Société.

La réunion avait à son ordre du jour deux questions relatives à son programme de propagande.

La première concernait la duplication des consonnes, qui avait été mise à l'étude dans les sections au commencement de l'année 1899. Elle avait donné lieu à deux intéressants rapports des sections de Vaud et de Berne et à un rapport général du Comité central, publié dans le Bulletin de la Société.

Les conclusions de ce dernier, tenant compte de celles des sections et de la pratique des réformistes depuis que le programme avait laissé latitude de conserver ou non des consonnes redoublées, proposait que désormais, la règle fût de ne plus doubler, sauf dans certains cas bien déterminés, pour des raisons étymologiques ou grammaticales faciles à connaître.

Batu en brèche sur ce point par M. le professeur Dessoulavy, qui envisageait que donner comme règle de ne redoubler aucune consonne autre que les exceptions citées était aller trop loin, le rapporteur a fait remarquer que le programme n'est pas définitif, qu'il ne sert pour le moment que de moyen de propagande et que les propositions faites sont conformes aux programmes de la plupart des sociétés qui travaillent à la simplification de l'orthographe et à ceux des linguistes qui se sont occu-

pés de la même question, notamment feu C. Ayer, qui allait plus loin que nous en cète matière.

Toutefois le parti de la prudence à une vois de majorité l'a emporté et cet article du programme ne sera pas changé sauf sur un point de détail : les mots se terminant en *elle* pourront prendre la terminaison *èle* quand l'écrivain le trouvera bon. L'expérience comencée il y a deus ans continuera donc et une décision définitive pourra être prise ultérieurement.

Le second point, concernant la suppression de *h* dans les groupes *ch* dur, *rh* et *th*, le remplacement de *ph* par *f* et celui de *y* par *i*, quand il équivaut à un simple *i*, n'a pas suscité d'opposition. La discussion a roulé seulement sur le cas où *ch* dur précède *e* ou *i*. Ici l'on ne peut se borner à retrancher *h* parce que *ce* et *ci* ne peuvent se prononcer *ke* et *ki*.

Tandis que la Section vaudoise voudrait que le cas de *ch* précédant *e* et *i* fût excepté de la Réforme, la section bernoise n'admet pas d'exception et propose qu'en cète circonstance le *ch* soit remplacé par *qu* ou mieux par *k* par analogie avec *kilo*, dont l'initiale a la même origine, mais n'a pas passé par ce stade *ch* qui n'est ni grec ni français. Cète grafie aurait en outre l'avantage de fixer une fois la prononciation de *chéioptère*, *archéologie*, *chiromancie* dont bien des gens prononcent le *ch* come dans *chemin*.

Ce furent les propositions bernoises qui l'emportèrent, sans cependant que l'on ait déterminé, vu l'heure avancée, par quoi on remplacera le *ch* des mots susmentionnés. Le Comité central futur a été chargé d'examiner la question. En attendant, les réformistes pratiquants qui rencontreront l'un de ces mots ou d'autres analogues sous leur plume emploieront la combinaison qu'ils préféreront pour remplacer le *ch*.

Une autre exception a été admise en ce qui concerne *y*. Cète lètre sera remplacée par *i* partout où il équivaut à un *i* simple, toutefois on conservera l'*y* pour le pronom et l'adverbe *g*, bien qu'il n'y ait pas de raison autre que les habitudes prises pour conserver cète ortografe qui n'a rien de grec.

Le Comité neuchâtelois étant arivé à la fin de la période pour laquelle il avait été nommé, l'assemblée a désigné la Section genevoise, dont le président est M. Roget, professeur à l'Université de Genève, pour présider aus destinées de la Société pendant les anées 1900 à 1902.

Sont renvoyées au nouveau Comité l'examen de la question de la suppression du circonflexe sur *e* et de son remplacement. là où il est nécessaire, par un accent grave et cèle de la substitution de *n* à *m* devant le *p* et le *b*. Ces demandes sont faites par une institutrice du Locle qui a constaté dans son enseignement, que ces difficultés présentées aus enfants dès le début de l'étude de l'ortografe leur donent fort à faire sans aucune espèce d'utilité.

D'une façon générale, il a pu être constaté dans ces dernières semaines que la Réforme n'a plus guère dans le canton de Neuchâtel d'adversaires irréductibles. Il y a des divergences entre les réformistes quant à l'étendue des réformes à admettre, quant à l'opportunité d'aler de l'avant dès maintenant ou de suspendre encore, mais chacun reconait que le système ortografique actuel demande revision.

A.-P. DUBOIS.

VAUD. — † **Fritz Payot**. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de Fritz Payot, libraire-éditeur, à Lausanne.

Fritz Payot fit ses études à l'École normale vaudoise où il obtint, en 1866, son brevet de régent. Doué d'actives facultés intellectuelles, il quitta notre canton et se rendit dans un pensionnat important de l'Allemagne où il occupa les fonctions de maître de français. A son retour, il entra dans la librairie *Imer et Lebet*, qui se transforma plus tard et prit la raison sociale *Imer et Payot*, puis *F. Payot*.

Comme directeur d'une des maisons d'édition les plus importantes de la Suisse romande, il a beaucoup travaillé au développement de l'instruction publique.

Pendant de longues années, il a été l'éditeur du journal pédagogique *L'Ecole* dont on ne peut nier l'influence sur le corps enseignant primaire vaudois. Il publie depuis longtemps le *Jeune Citoyen* si utile pour nos écoles complémentaires. Il a multiplié les éditions d'ouvrages scolaires; citons : la *Méthode synthétique de lecture*, les *Premiers pas*, les *Vocabulaires de F.-L. Pasche*, le *Livre de lecture de Gobat et Allemand*, les magnifiques *Manuels-Atlas de Rosier*, le *Deutsche stunden*, etc., etc. Plusieurs éditions de luxe sorties de la maison F. Payot peuvent rivaliser avec celles de Paris, par exemple les *Terres lointaines de P. Seippel*, les *Légendes des Alpes vaudoises de Cérésole*, et la *Suisse au XIX^e siècle* en cours de publication.

F. Payot s'est beaucoup intéressé aux choses scolaires. Il était personnellement connu de la plus grande partie du corps enseignant primaire vaudois et nos collègues ont pu apprécier son caractère affable et sa naturelle bonté. Nous présentons à la famille du défunt les sympathiques condoléances du corps enseignant primaire vaudois.

— † **H. Dupuis**. Nous apprenons le décès, survenu à Orbe, le 30 juillet dernier, de M. H. Dupuis, ancien directeur des Ecoles normales vaudoises. Il naquit dans cette localité en 1833. Il fit ses premières études dans les écoles primaires, puis au collège de sa ville natale. Après avoir suivi les classes de l'Ecole normale et obtenu son brevet, il fut appelé à diriger une des classes primaires qu'il avait suivies comme élève quelques années auparavant. Après avoir subi un examen, il devint en 1861 maître de français au collège d'Orbe.

En 1876, H. Dupuis remplaça M. Luquiens comme inspecteur de l'arrondissement du Nord, puis il fut appelé à succéder à M. Delorme, directeur des Ecoles normales vaudoises.

En 1891, il prit une retraite bien gagnée et se retira dans la ville où il était né. Il ne resta cependant pas inactif. Il dirigea jusqu'à sa mort le Collège d'Orbe et fut, si nous ne faisons erreur, président du Conseil communal.

Henri Dupuis est un exemple de ce que peut le travail et la volonté. Parti d'une situation des plus modestes, il sut s'élever aux fonctions les plus importantes.
E. S.

— **Inauguration**. Au pied de l'antique tour de Gourze, sur le territoire des communes de Grandvaux et Villette, l'on remarque un assez grand nombre de maisons isolées se cachant à la lisière d'un bois ou dans un vallon frais et ombreux : ce sont les Monts de Grandvaux. Des parties les plus élevées, l'on jouit d'une des vues les plus belles de notre canton. Mais la route est longue, en hiver souvent pénible, pour les enfants se rendant en classe.

Grâce au don généreux de M. S. Lederrey et de ses trois fils, à la sollicitude du Conseil d'Etat, à la bonne entente entre les deux communes, une maison d'école destinée aux enfants des Monts de Grandvaux vient d'être élevée dans un site admirablement choisi. Lundi, 18 juillet écoulé, c'était le jour d'inauguration. La cérémonie a été des plus charmantes. De nombreux discours ont été prononcés par MM. Virieux, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Mayor, pasteur, Gorjat, syndic, Borgeaud, architecte, etc. Les écoles de Grandvaux et Villette, sous la direction de MM. Ramuz et Brélaz, instituteurs, firent entendre de beaux chœurs. Puis invités, autorités communales et scolaires, membres du corps enseignant se réunirent à l'Hôtel du Monde, où un excellent et joyeux banquet clôtura cette heureuse journée.

— **Château-d'OEx**. Mme et M. Morier viennent de donner leur démission de régente et régent à Château-d'OEx. Mme Morier a rempli pendant 43 ans les fonctions d'institutrice et M. Morier a, pendant 31 ans, dirigé la 1^{re} classe du chef-lieu du Pays-d'Enhaut. Nous souhaitons que nos deux collègues jouissent pendant de nombreuses années d'un repos bien mérité.

— **Fonctions d'Église.** La question des fonctions d'église, soulevée il y a sept ou huit ans, n'a pas encore reçu une solution pratique ; elle préoccupe toujours le corps enseignant primaire vaudois. Notre intention n'est pas de l'étudier à nouveau, le moment, ce nous semble, serait mal choisi, mais nous avons le devoir de protester contre certains procédés employés pour obliger les jeunes régents à accepter des fonctions qui ne peuvent leur être imposées. Nous avons reçu, à cet égard, une lettre très suggestive d'un de nos collègues du centre du canton ; nous ne pensons pouvoir mieux faire qu'en la publiant ci-après :

« J'étais candidat à la place de X. Je reçus, chez mes parents, quelques jours après la clôture du concours, la visite d'un monsieur « tout de noir habillé ». C'était M. le pasteur, président de la Commission scolaire.

— Monsieur, me dit-il après les salamalects d'usage, vous êtes bien inscrit comme candidat à ?

— Oui, Monsieur !

— Je venais précisément vous demander si, en cas de nomination, vous accepteriez les fonctions d'église ?

— Je vous ferai remarquer, Monsieur, que vous ne pouvez m'adresser cette demande avant la nomination ; cela est d'ailleurs illégal.

— Mais, enfin, êtes-vous opposé par principe à ces fonctions supplémentaires ?

— Absolument pas !

— Eh bien ! nous vous offrons une rétribution de ... ; voyons, acceptez-vous ?

« J'hésitai. Mais nous étions à la fin de l'été, les derniers postes étaient au concours, j'avais été évincé de plusieurs précisément à cause de ces fonctions, ma position financière ne me permettait pas de vivre de mes rentes, que faire ? J'acceptai.

— Eh bien ! me dit Monsieur le pasteur, vous êtes nommé !

— Comment ? Je croyais que vous veniez me questionner *en cas* de nomination.

— Parfaitement ; nous vous avons nommé hier soir, parce que nous craignons que vous le fussiez ailleurs. Mais, *si vous aviez refusé les fonctions d'église, nous aurions annulé cette séance et aurions choisi quelqu'un d'autre.*

Voilà la déclaration qui me fut faite par Monsieur le pasteur, président de la Commission scolaire.

J'ai donc été nommé. Je n'ai pas lieu de me plaindre, au contraire, de la commune que j'habite depuis quelques années. Croyant bénévolement avoir été le seul pour lequel on ait employé un pareil procédé, j'ai gardé le silence. Mais j'apprends que, au printemps dernier, un jeune collègue a été nommé dans des conditions analogues, alors je ne puis m'empêcher de protester.

Le Comité de la Société pédagogique vaudoise, défenseur de nos droits, ne pourrait-il pas intervenir auprès du Département de l'Instruction publique pour obliger les Commissions scolaires à *ne pas faire de l'acceptation préalable de fonctions autres que celles prescrites par la loi, une condition de nomination ?*

S.

Tout le secret du bonheur : vieillir tout en restant jeune.

J.

Créer, produire : quel bonheur pour l'enfant ! Si c'est du bonheur, c'est aussi sa mission. Créer, c'est l'éducation !

(MICHELET)

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Degré inférieur et intermédiaire.

Les chapeaux.

Intuition : paille de froment et de seigle, fragments de tresses, peau de lapin, échantillon de feutre, plusieurs chapeaux.

I. CAUSERIE ET LEÇON DE CHOSES.

Qu'est-ce que le chapeau ? — A quoi sert-il ? — de quoi nous garantit-il en été ? — en hiver ? — Quelles sont les différentes parties d'un chapeau ? — Quelles matières emploie-t-on pour faire les chapeaux ? — Qu'est-ce que le feutre ? — quelles couleurs a-t-il ? — De quoi se compose un chapeau de soie ? — de quoi cette carcasse est-elle recouverte ? — A quelle saison porte-t-on surtout des chapeaux de feutre ou de soie ? — Quelle paille emploie-t-on pour faire les chapeaux ? — Comment prépare-t-on cette paille pour le tressage ? — Dans quel canton voisin du nôtre s'occupe-t-on du tressage de la paille ? — Comment coud-on les tresses et comment moule-t-on les chapeaux ? — D'où viennent les plus beaux chapeaux de paille ? — Comment fabrique-t-on les chapeaux de bois ? — Quels sont les chapeaux de bois les plus appréciés ? — Comment nomme-t-on ceux qui fabriquent les chapeaux ? — Qu'est-ce qu'une chapellerie ? — Qui garnit les chapeaux de dames ?

II. VOCABULAIRE.

<i>Parties du chapeau.</i>	<i>Matières premières.</i>	<i>Fabrication ; garniture.</i>
bord	feutre paille	chapelier forme
fond	poil froment	chapellerie ruban
ruban	lapin seigle	tresse fleur artificielle
coiffe	castor bois	tresseuse plume
garniture	soie jonc	lanière modiste
	<i>Actions.</i>	
Tresser, coudre,	mouler, blanchir,	teindre, garnir.

III. LES CHAPEAUX.

1. Utilité. — 2. Parties du chapeau. — 3. Matières premières. — 4. Chapeaux de feutre et chapeaux de soie. — 5. Chapeaux de paille et chapeaux de bois.

Le chapeau est une coiffure. Il sert à garantir notre tête du soleil, de la pluie, de la neige et du froid.

Un chapeau comprend le fond, le bord, la coiffe et le ruban ou la garniture. Le fond peut être bas ou haut ; le dessus est plat ou arrondi. Le bord est large ou étroit, plat ou relevé. La garniture intérieure du chapeau s'appelle la coiffe ; elle se compose d'une bande de peau mince, et d'un fond de tulle, de soie et même de papier. Dans le fond d'un chapeau on lit ordinairement le nom du fabricant ou du négociant. La garniture extérieure des chapeaux d'hommes se compose d'un simple ruban ; celle des chapeaux de dames est formée de rubans, de fleurs artificielles et de plumes.

Il y a des chapeaux de feutre, des chapeaux de soie, des chapeaux de paille et des chapeaux de bois.

Les chapeaux de feutre sont faits avec les poils du lièvre, du lapin, du chameau. Les plus durables et les plus chers sont faits avec les poils du castor.

Les chapeaux de soie sont formés d'une carcasse en carton ou en cuir enduite d'un vernis imperméable et recouverte de peluche ou étoffe de soie au moyen du collage et de la couture. Ils servent particulièrement de coiffure de cérémonie.

Les chapeaux de paille se portent pendant la belle saison. Pour les fabriquer, on choisit, au moment de la moisson, la plus belle paille de blé et de seigle, on la coupe par les nœuds, on la fend en lanières que l'on tresse de différentes façons. Les tresses sont ensuite cousues en spirale et moulées sur des formes. Ces opérations se faisaient autrefois à la main ; aujourd'hui elles se font à la machine. Le tressage de la paille est une industrie domestique très répandue dans le canton de Fribourg. Les chapeaux de paille les plus fins et les meilleurs sont ceux de paille d'Italie.

On obtient les chapeaux de bois en tressant des lanières minces et étroites de bois flexibles et tenaces. Les chapeaux de panama sont fabriqués avec les feuilles d'un arbuste d'Amérique. Ceux de latanier sont fabriqués avec les feuilles d'une espèce de palmier.

Les chapeaux sont fabriqués par le chapelier.

Les chapeaux de dames sont garnis par la modiste.

Le framboisier.

LEÇON D'OBSERVATION. — Etudier cette plante pendant une excursion scolaire, ou inviter les élèves à l'observer préalablement. Pour la leçon de récapitulation en classe, se procurer une plante de framboisier permettant de voir la racine, plusieurs tiges, des feuilles, des fleurs et des fruits à divers degrés de développement.

PLAN. — 1. Où croît le framboisier ? où le cultive-t-on ? — 2. Description : racine, tige, feuilles, fleurs. — 3. Le fruit et ses usages. — 4. Culture. — 5. Classification, espèces voisines.

Le framboisier est une ronce qui croît spontanément dans les endroits frais et ombragés, dans les taillis et dans les clairières des forêts. Il est très commun dans le Jura, dans les endroits les plus élevés du Plateau et au pied des Alpes. On le cultive aussi dans les jardins.

Le framboisier est une plante vivace. Sa racine est pourvue d'un chevelu abondant. Sa souche émet plusieurs tiges cylindriques, un peu arquées, armées de petits aiguillons et dont la hauteur varie de soixante centimètres à un mètre et demi. Ses feuilles sont composées de trois à cinq folioles dentées, vertes dessus, blanchâtres et velues dessous. Ses fleurs sont petites et d'un blanc pâle ; les pétales, au nombre de cinq, sont plus courts que les divisions du calice. Les étamines et les pistils sont en grand nombre.

A chaque fleur succède une framboise de forme arrondie et formée par la réunion d'un grand nombre de petites baies enveloppées d'une pulpe charnue et juteuse. Ces baies, légèrement pubescentes à leur face extérieure, sont soudées entre elles et attachées à un réceptacle commun d'un blanc jaunâtre. D'abord verte, la framboise devient jaune, puis rouge. La saison des framboises dure plusieurs semaines.

Les framboises sont très recherchées à cause de leur goût agréable et de leur parfum délicieux. Elles sont saines et rafraîchissantes ; on les consomme comme dessert ; on en fait aussi des confitures, des gelées, du sirop ; par la distillation, on en tire une liqueur très parfumée. Les framboises recèlent souvent de petits vers rongeurs, surtout dans les années pluvieuses. Les meilleures sont celles qui croissent dans les endroits en pente et exposés au midi ou au levant.

La culture du framboisier est pratiquée depuis longtemps. Il n'est pas difficile pour le terrain, il n'exige aucun engrais et demande peu de soins. On le multiplie au moyen de rejetons (drageons) que l'on plante de novembre à mars ou au moyen d'éclats de vieilles souches. On le dispose en planches, en buissons isolés ou en palissades. Au printemps, on retranche les tiges sèches, c'est-à-dire celles qui ont déjà fructifié, on rabat à un mètre du sol les pousses de l'année

précédente, puis on donne un léger labour, qui n'est pas indispensable. Une variété de framboisier cultivé donne des fruits jaunes. Une autre variété, le framboisier remontant, donne des fruits en été et en automne.

Comme le fraisier, le framboisier appartient à une famille végétale très nombreuse : celle des rosacées. Les espèces voisines les plus remarquables sont la ronce commune et la ronce bleue. Ce sont des plantes sarmenteuses, à tiges rampantes, armées d'aiguillons, très communes le long des haies et parmi les broussailles. Leurs fruits, appelés vulgairement *mûres* ou *meurons*, sont inférieurs aux framboises, mais servent cependant à faire des sirops et d'excellentes confitures.

APPLICATIONS.

Rédaction : La cueillette des framboises.

Dessin : Interprétation à vue d'un rameau de framboisier.

X.

Le framboisier.

Le framboisier croît partout, il ne redoute que les sols très secs ; il préfère cependant les terrains frais, substantiels et riches en humus ; il aime les endroits exposés au nord, ou légèrement ombrés, mais aérés ; on peut le cultiver derrière les murs et les palissades contre lesquels il peut être palissé.

Les variétés de framboises peuvent être divisées en deux catégories, caractérisées par leur mode de fructification : celles qui ne fructifient qu'une fois sur les rameaux de l'année précédente, que l'on nomme *estivales*, et celles qui produisent des fruits sur les pousses de l'année même et que l'on appelle *bifères* ou *remontantes* ; ces mêmes pousses peuvent encore produire l'année suivante.

Le framboisier demande à être souvent transplanté.

(Communiqué par Ch. Gd.)

F. P.

Le pigeon domestique.

INTRODUCTION.

Il y a quelque temps, nous avons parlé assez longuement de la poule. (Compte rendu sommaire). Aujourd'hui, nous voulons nous entretenir non pas précisément d'un oiseau de basse-cour, mais de ce qu'on appelle plutôt un *oiseau de volière*. Qu'est-ce qu'une volière ? Quel est le plus commun de nos oiseaux de volière ? C'est justement le *pigeon domestique* qui va faire le sujet de notre leçon de ce jour.

INTUITION, EXPOSÉ.

1. *Description du biset*. — Les pigeons de nos volières varient beaucoup de couleurs et d'aspect général. Mais le plus commun, appelé le *biset*, a le plumage d'un cendré bleuâtre ; le cou et le devant de la poitrine brillent d'un éclat métallique, passant du vert à l'or ou au cramoisi à chaque mouvement de l'oiseau ; les ailes, longues et pointues, ont deux barres noires transversales ; le croupion est d'un blanc pur. La tête est petite, le bec faible, les pattes très courtes.

2. *Sa nourriture*. — La nourriture du biset consiste en froment, en graines diverses, en baies et en petits fruits de toutes sortes. Il mange aussi quelques petits insectes. Il n'est pas très coûteux à élever, car souvent, durant la belle saison, il va lui-même chercher dans les champs sa nourriture ; cependant il peut occasionner de ce chef des ravages assez considérables dans les récoltes du voisinage.

3. *Habitation ; ponte et incubation*. — Les pigeons ne peuvent, comme nos oiseaux de basse-cour, habiter un lieu quelconque, immédiatement sur le sol. C'est pourquoi on leur construit, dans une partie haute et tranquille du bâtiment, une demeure appelée colombier ou pigeonnier. C'est là, dans un coin et sur un simple lit de paille, que trois ou quatre fois par an la mère pond ses œufs. Ceux-ci sont toujours au nombre de deux. Le travail de l'incubation est partagé entre

le père et la mère. En général, c'est le père qui couve pendant le jour et la mère pendant la nuit.

4. *Les petits*. — Au bout de dix-sept ou dix-huit jours, les petits sortent de leur coquille. Mais ils sont disgracieux, débiles, aveugles et presque nus ; ils seraient absolument incapables de courir comme le font les jeunes poulets et les jeunes gallinacés en général. Leur façon de se nourrir diffère absolument de celle des autres oiseaux. Ils introduisent leur bec dans celui de leurs parents, et leur chatouillent ainsi le fond du gosier. Pendant les trois ou quatre premiers jours qui suivent l'éclosion, ce chatouillement fait monter dans le gosier du pigeon une sorte de lait, qui sert de nourriture au pigeonneau. Les jours suivants, il fait remonter des graines écrasées à point et formant une sorte de bouillie d'une digestion facile. Les jeunes pigeons grandissent rapidement, mais reçoivent pendant longtemps les soins de leurs parents. Ce n'est souvent qu'à coups de bec que leur père et mère parviennent à leur faire quitter le nid pour se tirer d'affaire eux-mêmes.

5. *Mœurs*. — Les pigeons vivent toujours par couples, et ont l'un pour l'autre pendant toute leur vie une grande affection. Cependant ils aiment la société, et entretiennent de très bonnes relations avec leurs parents et voisins, avec lesquels ils se querellent difficilement. Souvent leur roucoulement paraît être un véritable langage plutôt qu'un chant. Ils aiment à se faire des compliments réciproques, des salutations fort cérémonieuses, avec de gracieuses révérences.

6. *Variétés*. — On trouve dans les volières un grand nombre de variétés de pigeons, qui toutes semblent provenir du biset. On peut citer le *pigeon boulant*, qui, pour se faire beau, avale l'air de façon à se gonfler le jabot en grosse boule ; le *pigeon pattu*, qui a les pieds emplumés ; le *trembleur*, qui ouvre la queue en éventail et tremble presque continuellement ; enfin, le *culbutant*, qui dans son vol amusant se laisse choir, puis se retient, faisant ainsi dans l'air des culbutes successives.

COMPARAISON, CLASSIFICATION.

Les oiseaux qui ressemblent aux pigeons de volières sont :

Le *ramier*, qui vit dans nos forêts à l'état sauvage ; il est plus grand que le biset, et se nourrit de glands, de faines, de fraises, de graines des champs. D'une méfiance extrême, il ne se laisse pas approcher ; même jeune, il ne peut s'habituer au colombier.

La *tourterelle*, au charmant plumage gris-clair et au collier noir, qui se contente d'une cage et égaye un certain nombre de nos demeures.

Enfin, les *pigeons messagers*, porteurs de dépêches, et les *pigeons migrants*, qui, à certaines époques de l'année, se réunissent en troupes considérables pour entreprendre leurs lointains voyages.

Tous ces oiseaux forment l'ordre des PIGEONS ; ils établissent la transition entre les PASSEREAUX et les GALLINACÉS. (Certains naturalistes les rattachent aux Gallinacés, desquels ils se différencient cependant par la forme générale de leur corps, par leurs ailes longues et fortes, par la disposition de leurs pieds, ainsi que par leurs mœurs douces et leur monogamie).

APPLICATIONS.

1. Compte rendu écrit.
2. Dictées (voir plus loin).
3. Récitation : *Les deux pigeons*, par La Fontaine.
4. Lecture par le maître : *Un récit d'Audubon*, dans J. H. FABRE, *Les Serviteurs*.
5. Jeu :

Pigeon vole !

Les participants au jeu posent la main droite sur la table. Celui qui dirige nomme

successivement divers animaux, en ajoutant à chaque nom le mot *vole*. Il dit, par exemple : *Pigeon vole ! mouton vole ! truite vole ! etc.*, et lève la main chaque fois pour « donner l'exemple » à ses camarades. Mais ceux-ci ne doivent l'imiter que lorsqu'il nomme un oiseau, un insecte ailé, une chauve-souris, en un mot un animal qui peut vraiment voler. — Les joueurs pris en faute doivent donner un gage.

H. JATON.

DICTÉES

Les ramiers.

Les ramiers aiment à se percher sur les branches mortes dominant la cime des arbres. Pendant les froides matinées d'hiver, ils s'y tiennent immobiles, attendant qu'un peu de chaleur vienne, au lever du soleil, les tirer de leur engourdissement. Dans la belle saison, ils fréquentent les hautes futaies et roucoulent au plus épais du feuillage. Ils construisent leur nid dans l'enfourchure de quelques branches. Leur vol est soutenu et rapide, leur roucoulement sonore, leur vue perçante. Ils se nourrissent de toutes sortes de semences, surtout de glands, qu'ils avalent entiers.

(Communiqué par H. Jaton.)

J. H. FABRE.

Le ramier et le biset.

Le ramier, farouche et méfiant, n'a jamais voulu accepter l'hospitalité intéressée du colombier ; à la grasse vie de la servitude, il préfère la périlleuse vie des bois. Cet oiseau est le pigeon sauvage qui tombe fréquemment sous le plomb du chasseur ; dans certains défilés des Pyrénées, on le prend, avec de vastes filets, par centaines à la fois. Le biset, tout au contraire, est de temps immémorial sous la dépendance de l'homme ; et pour l'abri du colombier qui le sauvegarde des serres de l'autour, il a si bien oublié les rochers où il nichait d'abord, qu'il est aujourd'hui assez rare, du moins dans nos pays, d'en trouver quelques couples sauvages.

(Communiqué par H. Jaton.)

J. H. FABRE.

RÉCITATION

Le tout petit frère.

Ninette est bien fière...
Un tout petit frère
Est venu du ciel.
On lui dit : « Prends garde ! »
Elle le regarde
D'un air solennel.

Ninette s'étonne
De la main mignonne,
Du doigt si petit ;
Elle le découvre,
Et son œil s'entr'ouvre...
On dirait qu'il rit...

C'est vraiment étrange...
On croirait qu'il change
Même de couleur.
Le voilà qui bouge
Et devient tout rouge...
Elle a presque peur.

Tout à coup, il crie...
Grande fâcherie...
Il n'écoute rien.
On le prend bien vite.
Ninette interdite
A l'air tout chagrin.

Et dit à sa mère :
« Le tout petit frère,
Sais-tu d'où qu'il vient ?
— Le bon Dieu l'envoie
Pour être ma joie.
Tu l'aimeras bien.

Toujours en furie,
Bébé pleure et crie ;
Pensive elle dit :
« On aurait dû faire
Ce tout petit frère
Un peu plus gentil. »

Mme DE PRESSENSÉ.

COMPOSITION

Degré intermédiaire.

La jeune jardinière.

PLAN. — Emma fait tout ce qu'elle peut pour venir en aide à sa mère. — Elle cultive des légumes pour gagner quelque argent. — Le travail est rude, mais Emma ne perd pas courage. — La mère remercie Dieu de lui avoir donné une si bonne fille.

DÉVELOPPEMENT.

Comme sa mère est très pauvre, Emma fait tout ce qu'elle peut pour lui venir en aide et se rendre utile. Elles habitent la campagne, et leur chaumière possède un jardin assez vaste. Emma croit avec raison qu'elle pourrait gagner un peu d'argent en y cultivant des pois, des haricots, des choux, des navets et d'autres légumes, sans parler de toutes sortes de fruits variés et délicieux.

Mais on n'a rien sans peine sur cette terre, et le jardin risquerait de ne produire que de mauvaises herbes, si chaque jour elle n'avait soin de bêcher, de semer, de sarcler et d'arroser. Aussi travaille-t-elle sans relâche depuis le matin jusqu'au soir.

Parfois, notre jeune jardinière se sent très fatiguée, et peut-être envie-t-elle alors le sort des petites-filles qui passent sur la route et semblent n'avoir jamais rien de pénible à faire. Mais aussi qu'elle est heureuse, lorsque les voisins viennent acheter ses légumes et ses jolis fruits, tandis que sa mère murmure : « Mon Dieu, je te bénis de m'avoir donné une enfant si laborieuse et si dévouée ! »

(Imité de l'anglais.)

F. MEYER.

ÉLOCUTION ET RÉDACTION

Degré supérieur.

Inconvénients de l'habitude d'être toujours en retard.

Il y a des personnes qui ont l'habitude d'être toujours en retard. Montrez par des exemples les inconvénients de cette mauvaise habitude pour l'écolier, pour l'agriculteur, pour la ménagère, pour le voyageur, etc.

DÉVELOPPEMENT.

Beaucoup de personnes prennent la fâcheuse habitude d'être toujours en retard. Cela tient avant tout à leur nonchalance ou à ce qu'elles perdent leur temps à des futilités. Les inconvénients et les conséquences fâcheuses de cette mauvaise habitude sont faciles à constater, et il est bien facile d'en donner des exemples.

L'élève qui arrive en retard à l'école dérange toute la classe et fait perdre un temps précieux au maître et à ses camarades. Comme il n'a pas assisté au début de la leçon, il ne peut la suivre avec fruit ; si ce retard se produit fréquemment, il perd peu à peu le goût de l'étude : il sent qu'il n'est pas au niveau de ses camarades et se laisse aller de plus en plus à la paresse. Il fait ses devoirs nonchalamment, sans goût, sans intérêt, comme pour s'en débarrasser ; aussi est-il souvent retenu après les heures de classe pour apprendre ses leçons ou pour refaire un travail que le maître a jugé insuffisant. Il finit par prendre l'école en dégoût.

L'agriculteur qui est en retard pour labourer et pour semer risque fort de n'avoir pas de bonnes récoltes ; les foins qu'il néglige de faucher à temps perdent de leur qualité ; quand ses voisins ont terminé leurs travaux, il a à peine commencé les siens. Il néglige de faire au moment opportun les réparations nécessaires à son outillage et à sa maison et attend le moment où il ne sera plus possible de les renvoyer et où elles coûteront le double ou le quadruple.

La ménagère qui est toujours en retard pour préparer ses repas indispose son

mari et lui fait perdre un temps précieux ; elle laisse aller ses enfants à l'école sans qu'ils aient fait leur toilette d'une façon convenable. Les accommodages qu'elle néglige de faire à temps occasionnent pour les vêtements de la famille des dépenses qui pourraient être facilement évitées.

Le voyageur qui n'est pas prêt à l'heure, qui s'attarde inutilement en route, s'expose à manquer le train ou la diligence.

Le voyageur de commerce qui n'a pas eu soin de se hâter est souvent obligé de constater qu'un confrère plus diligent a passé avant lui et recueilli des commandes.

Le maître d'état qui est souvent en retard dans l'exécution de ses travaux mécontente sa clientèle et perd peu à peu ses pratiques.

Le négociant qui fait souvent attendre ses clients s'expose à les voir aller se servir ailleurs.

Ainsi, soyons diligents, efforçons-nous d'arriver toujours à l'heure fixée ; nous nous éviterons bien des ennuis, bien des déceptions, bien des pertes matérielles, bien des affronts.

EXAMENS ANNUELS DES ÉCOLES PRIMAIRES DU CANTON DE GENÈVE

(Faits les 16, 18 et 19 juin 1900.)

Orthographe.

Première année.

Dans notre petit jardin nous avons des fraisiers, un cerisier et deux pommiers. Les fraises sont de bons fruits. Elles poussent dans les bois, les haies et les buissons. Au printemps, le cerisier et le pommier portent de jolies fleurs.

Deuxième année.

Le printemps nous apporte le brillant soleil, la verdure et les fleurs, les chants des oiseaux et leurs nids habités.

En été, les hautes herbes parfumées tombent sous la faux tranchante des faucheurs ; les moissonneurs coupent les beaux épis dorés qui renferment des grains précieux.

En automne, nous récoltons le raisin et les fruits du verger que nous mangeons avec plaisir en hiver.

Troisième et quatrième années.

Les canards sont presque toujours dans l'eau. Ils nagent facilement parce que, entre chacun de leurs doigts, se trouve une membrane qui les réunit. Cela fait comme une rame avec laquelle ils s'appuient sur l'eau pour avancer. Balancés doucement par les vagues, les canards sont fort gracieux, néanmoins ils n'ont pas l'imposante majesté des cygnes.

Quatrième année seulement.

Le bec de ces palmipèdes, large et aplati, est fait pour fouiller la vase des étangs. Ils mangent les herbes et les vermisseeux qu'ils y trouvent, ce qui ne les empêche pas de manger les grains qu'on leur donne dans les fermes où on les élève.

Cinquième et sixième années.

La langue française, dans son état actuel, est, entre toutes les langues de l'Europe, l'une des plus remarquables par sa clarté. Cette qualité est due surtout à deux causes : la précision de son vocabulaire et la simplicité de ses constructions. Les mots que renferme notre dictionnaire ont été puisés à des sources bien diverses. Il s'y rencontre des expressions latines, grecques, germaniques, espa-

gnoles ; mais l'usage courant, en les francisant, les a réparties dans la langue selon ses besoins.

Sixième année seulement.

Quelque fréquents qu'aient été les emprunts faits aux idiomes étrangers, il est manifeste qu'en français il n'y a pas réellement de synonymes : les mots ainsi désignés ont sans doute un sens général identique, mais toujours ils diffèrent par quelque nuance plus ou moins délicate et subtile.

Composition.

Troisième et quatrième années. — Sujets au choix : Le blé. — Mon jardin.

Cinquième et sixième années. — Les vergers en fleurs.

Arithmétique.

Première année.

12 fraises.	45 cerises.	70 pommes.	46 fleurs.
8 »	8 »	— 19 »	— 17 »
35 »	29 »		
+ 27 »	+ 9 »		
13 = 8 +	14 = 7 + 3 + 2 +		
12 = 4 +	20 = 7 + 6 + 1 +		
10 = 3 + 3 +	15 = { Décomposition de ces deux nombres		
19 = 8 + 7 +	18 = { au choix de l'élève.		

Deuxième année.

56	300	38
87	— 186	× 56
209		
9		
178		
+ 55		

Combien faut-il ajouter à 8 dizaines pour avoir 3 centaines ?

Un enfant économe a dans sa bourse 18 pièces de 5 centimes, 15 pièces de 10 centimes et 7 pièces de 20 centimes. Combien doit-il recevoir encore pour avoir 5 francs ?

Troisième année.

Un homme consomme 3 kilos de pain en cinq jours. Combien devra-t-il au boulanger à la fin de l'année si le pain coûte 20 centimes le $\frac{1}{2}$ kilog. ?

Un marchand achète des foulards à fr. 48 la douzaine et il les revend à fr. 5,50 pièce. Combien en a-t-il vendu s'il a gagné 36 fr. en tout ?

Quatrième année.

Une famille achète un tonneau de vin de $7\frac{3}{4}$ hectolitres ; elle boit tous les jours 2 bouteilles de 8 décilitres. Quelle quantité de vin lui restera-t-il au bout d'une année ?

Un négociant reçoit une caisse de pruneaux pesant $1\frac{1}{2}$ quintal métrique à fr. 42 le quintal. Il vend le $\frac{1}{4}$ à fr. 0,60 le kilog. et cède le reste en bloc pour fr. 78,75. Quel est son bénéfice s'il a eu pour fr. 8,90 de frais ?

Cinquième année.

Une couturière achète une pièce d'indienne à fr. 1,40 le mètre. Elle en emploie une première fois le $\frac{1}{3}$, une seconde fois les $\frac{2}{5}$ et fait, avec le reste, 14 tabliers. Combien avait-elle payé la pièce de cette étoffe si l'on emploie 1 m. 20 pour chaque tablier ?

Un boulanger achète 72 sacs de farine de 85 kilog. chacun, à fr. 28 le quintal métrique. Il en fait du pain qu'il revend à fr. 0,40 le kilog. Combien a-t-il gagné sachant que 4 kilog. de farine donnent 5 kilog. de pain ?

Sixième année.

Un capitaliste a acheté une maison qu'il a payée 15 000 fr. Il la revend 2 ans et 6 mois plus tard pour 16 500 fr. A quel taux a-t-il placé son argent ? (Intérêt simple.)

Un négociant vend à un épicier les marchandises suivantes : $4\frac{3}{4}$ quintaux métriques savon de Marseille, tare 12 ‰, à fr. 0,90 le kg., et $6\frac{1}{5}$ quintaux métriques de café, tare 5 ‰, à fr. 120 les cent kilog. Faites la facture et escomptez-la au 3 ‰.

Géométrie.

Quatrième année (filles et garçons).

Construisez : a) un carré de 81 centimètres carrés de surface ; b) un rectangle ayant une surface équivalente à celle du carré et pour largeur 6 centimètres. Indiquez en centimètres le pourtour de ce rectangle.

Une pièce de terre de forme triangulaire a 27 m. 50 de base sur 19 m. 40 de hauteur. On la cède en échange d'une parcelle égale en surface à prendre dans une pièce de forme rectangulaire ayant 48 m. 50 de longueur. Quelle largeur devra-t-on prendre ?

Cinquième année (filles et garçons).

Construisez dans un demi-cercle de 84 mm. de diamètre un triangle isocèle qui aura pour base le diamètre et dont le sommet se trouvera sur la circonférence. Quelle est, en centimètres carrés, la différence entre la surface du demi-cercle et celle du triangle ?

On a payé 2,718 fr. 80 pour 150 poutres de 5 m. 40 de long, de 20 centimètres de large et de 20 centimètres d'épaisseur. On demande le prix du mètre cube de bois.

Sixième année (garçons seulement).

Construisez un secteur dont l'arc mesure 120 degrés et le rayon 42 mm. Calculez-en : 1^o le périmètre ; 2^o la surface, en prenant pour unité le centimètre.

Un arrosoir de forme conique a 14 centimètres de diamètre et 30 centimètres de hauteur. Combien de fois pourra-t-on le remplir avec l'eau contenue dans un seau cylindrique de 35 centimètres de diamètre intérieur et de 44 centimètres de profondeur ?

Allemand.

Cinquième année.

1. Terminez les phrases suivantes en ajoutant un complément indirect et un complément direct :

Karl schreibt
Hat Luise gegeben ?
Der Lehrer zeigte

2. Terminez les phrases suivantes en ajoutant un complément de mot, et mettez-les ensuite au passé indéfini :

Die Lehrerin lobt den Fleiss
Wir besuchen den Garten

3. Répondez aux questions suivantes par des phrases complètes :

Was hat Ludwig verloren ?
Wem machtet ihr gestern einen Besuch ?
Wem hast du dein Buch geliehen ?

NB. — Ecrire toutes ces phrases sur la planche.

Sixième année.

1. Répondre aux questions suivantes par des phrases complètes :

Wie alt bist du, Karl ?
Was hat Ihre Mutter in diesem Laden gekauft ?
Mit wem spielte Heinrich ?
Bei wem waret ihr gestern ?

2. Mettez au pluriel les phrases suivantes :

An der Wand ist eine Karte.

Wir haben von dem Sohne unseres Nachbars gesprochen ; er ist sehr fleissig und gehorsam.

Hast du auf den Brief deines Freundes geantwortet ?

3. Passé indéfini du verbe : einen Brief schreiben.

NB. — Ecrire toutes ces phrases sur la planche.

Economie domestique.

(Jeunes filles de sixième année.)

Que savez-vous des légumes et des fruits de notre pays employés dans notre alimentation journalière ?

(Communiqué par M. Ch. Vignier, inspecteur, Genève.)

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

III

La décoration plane peut suffire à elle seule, et cela dans une large mesure, aux exigences du programme dans les écoles secondaires. Nous avons cité dans notre dernier article quelques applications de ce genre d'exercice ; qu'on nous permette, à titre de simple digression, d'en ajouter une encore qui trouverait aisément sa place dans les écoles de jeunes filles.

S'il nous était possible d'éclairer notre texte d'exemples en couleurs, nous sommes persuadé que nous gagnerions à notre cause bien des maîtresses de dessin, lesquelles pourraient puiser dans la décoration plane appliquée aux travaux féminins, des ressources attrayantes pour des leçons gardant un cachet éducatif et artistique très prononcé, en même temps que directement utilisables dans la pratique.

Nous voulons parler des travaux en application d'étoffes. Ces exercices, d'un goût très nouveau, nous conduiraient trop loin si nous voulions les développer à notre guise. Mais qu'on se représente seulement l'intérêt que peut offrir à une jeune fille un semblable travail, puisqu'il lui est possible, après avoir créé à l'école et sous la direction du professeur un motif séduisant par l'harmonie des couleurs aussi bien que par celle des lignes, de mettre chez elle, sans grands frais, son projet à exécution.

Dans ce genre de travail, il est évident que le professeur aura soin d'obliger l'élève à rechercher d'abord l'élément constitutif du thème ornemental. S'agit-il d'une bande, d'un écran, d'un coussin, d'un dossier de banquette à composer, la maîtresse imposera, tout en laissant la liberté la plus complète dans le choix du sujet, une étude *très serrée* du dessin (Est-il besoin de dire une fois encore que nos ambitions ne doivent pas s'écarter, pour le moment, de l'utilisation de la plante ?)

Le motif trouvé, viendrait ensuite la recherche de l'harmonie de tons, basée sur la loi des couleurs complémentaires. Le goût personnel étant ici juge souverain, peu importe que nous ayons affaire à des roses bleues ou à des iris rouges, les couleurs étant avant tout conventionnelles dans l'art décoratif, l'essentiel sera d'obtenir une gamme de coloration agréable, d'où tout bariolage sera exclu.

Quant à la technique, elle sera des plus simples. Les différentes parties du sujet seront découpées dans autant de morceaux d'étoffes de couleurs variées, et rassemblées sur un fond, en manière de mosaïque, à l'aide de la couture et du collage. On complètera le procédé par l'adjonction de la broderie discrètement traitée.

Cette digression nous a permis de faire comprendre, croyons-nous, une partie

des innombrables ressources obtenues par la décoration plane, qui s'utilise dans tant d'industries différentes, même en ne conservant à sa base que l'unique étude de la plante.

C'est dire aussi, sans qu'il soit nécessaire d'insister, que nous sommes partisan de l'emploi de la couleur dans les leçons de composition. Entendons-nous cependant : non point de la couleur en vue de reproduire fidèlement la nature, avec sa complexité de demi-teintes et de perspective aérienne ainsi que le comprend l'œil du portraitiste et du paysagiste, mais de la coloration en teintes plates telle que l'ont pratiquée les peuples vraiment décorateurs, les Arabes, les Persans, les Japonais et même les Egyptiens de l'Antiquité, dont les œuvres, comme finesse d'exécution et comme entente de l'harmonie des tons, sont d'une beauté surprenante.

Cet emploi de la couleur serait d'ailleurs assez nécessaire pour compléter et affirmer certains motifs de décoration, ne se servirait-on, pour cela, que d'une série restreinte de teintes chaudes, grâce auxquelles il serait possible d'obtenir suffisamment de variété. Il serait dangereux même, sous prétexte d'appliquer les lois des couleurs complémentaires, de tomber dans ces juxtapositions de tons violents qui exaspèrent un œil délicat et rendent déplorable l'aspect de la plus habile composition.

On voudra bien ne pas attendre de nous des indications plus complètes au sujet des couleurs. Nous ne pouvons songer à entrer dans tous les détails ; il existe du reste d'excellents ouvrages (*Grammaire des Arts du dessin*, de Ch. Blanc, par exemple) auxquels nous renvoyons le lecteur.

Quant à la flore, que jusqu'ici nous avons mise en œuvre avec une prédilection qu'on nous reprochera peut-être, on se convaincra définitivement de son importance à tous les points de vue, si nous ajoutons qu'on pourrait, grâce à elle, refaire l'histoire des styles à peu près complète, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.

Et il ne serait d'ailleurs pas inutile que, dans les leçons préconisées par nous, on voulût bien faire auprès des élèves, l'occasion s'en présentera souvent, l'histoire de la plante ornemanisée. A propos des peuples orientaux dont nous parlions tout à l'heure, par exemple, on montrerait comment on a tiré du palmier, du lotus et des plantes aquatiques, des motifs du plus grand style, allant chez les Egyptiens jusqu'à la création d'un ordre véritable : l'ordre lotiforme. Comment les Grecs et les Romains, plus habiles encore, ont trouvé dans l'acanthé et le laurier une source d'ornements dont ils ont su parer les produits de leur industrie aussi bien que leurs œuvres architecturales.

On montrerait encore, chez les artistes de la période romane, l'utilisation de la fougère naissante, de la chélidoine, de la bryone dans l'exécution des frises et des chapiteaux. Puis ce seraient les œuvres sculptées ou peintes du moyen-âge, admirables au double point de vue du goût et de la recherche artistique, qui feraient l'objet d'une causerie intéressante. A aucune époque de l'histoire de l'art, cette ornementation brillante n'a été surpassée, et le maître y trouverait de principes de décoration singulièrement logiques.

Pendant cette période, chaque siècle est assez nettement caractérisé par le choix de telle ou telle plante ; au XIII^e siècle, c'est le cresson, le géranium, le persil, le plantain, la mauve, la violette et en général de petites plantes considérablement agrandies ; au XIV^e apparaissent dans la décoration, les feuilles plus tourmentées du chêne, de l'ellébore, de la vigne, de l'érable, du lierre, copiées avec une rare perfection, mais dont le modelé et les contours sont exagérés ; au XV^e, c'est l'imitation réaliste des chardons, des épines, des algues, des choux ; mais cette dernière période est en décadence, et l'interprétation mal comprise de la flore, finit par aboutir à des ornements sans grand caractère.

Et cet aperçu se compléterait par la Renaissance et les époques suivantes ra-

menant avec elles l'acanthé, le laurier, les fruits, traités d'une manière différente que l'acanthé et le laurier antiques et tombant dans la formule. On distinguerait enfin dans les décorations du temps de Louis XVI, le feuillage affadi du liseron des champs, se glissant à travers des rinceaux où l'acanthé se retrouve encore, mollement interprétée.

Raphaël LUGEON.

VARIÉTÉ

Travaillez, prenez de la peine!

Il y a dans la carrière quelques petits déboires. Voir son travail mal compris et traité d'utopie est certainement un des plus pénibles à supporter.

A ce propos, l'histoire suivante, vieille de quelques mois, vous intéressera, si, du moins, je vous la conte gentiment. — Mânes des pédagogues illustres, tressaillez d'effroi dans vos sépulcres vermoulus ; vous êtes incompris et ignorés.

Un instituteur de nos amis, se basant sur ce principe acquis par l'expérience que les leçons d'une heure sont trop longues, élabore pour l'hiver dernier son tableau avec changement de travail toutes les quarante minutes. Ayant une classe à trois degrés — disons mieux : à quatre — ce n'était rien moins que facile. Plein de zèle, il put cependant, après deux semaines de labeur, présenter à sa Commission scolaire un horaire parfait ; aussi s'attendait-il, ceci entre nous, à quelque flatteur compliment. Hélas!

— Des heures de quarante minutes, exclame le président, allons donc ! elles ne sont déjà pas trop longues avec soixante !

Mon collègue, ahuri, fit passer devant ces messieurs toute la pléiade des préceptes pédagogiques. Rien n'y fit.

— Nous voulons faire le tableau nous-mêmes, s'écrie dans un élan sincère le plus jeune des cinq.

Quelques jours après, la Commission était réunie. M. le Président, flanqué de ses seconds, se met à l'œuvre. Il transpire et ôte sa jaquette, ses lieutenants font de même.

— Pas moyen de s'y voir, grogne bientôt le secrétaire.

On laisse deux degrés et avec les deux premiers on se remet à l'ouvrage. Vous dire leur stupeur en constatant à nouveau leur impuissance devant cette tâche simplifiée serait trop long. Enfin, l'oreille basse, on convint de s'attaquer seulement à la première division, et après bien des efforts chacun s'en fut ; le tableau modèle devait être remis le lendemain à M. le régent.

— Voici ! — Le geste est large et bénisseur. — Pour ne pas limiter votre liberté, nous vous laissons le soin de débrouiller les trois autres classes. Vous pouvez néanmoins, dans notre travail, découvrir le principe !

— Quand j'aurai du temps, je le chercherai, mais pour le quart d'heure, je m'aperçois que, même en vous occupant d'un seul degré, vous avez omis la dictée.

— Ah !... fait le Président, enfin, arrangez-vous, mais nous ne voulons pas d'heure de quarante minutes.

Et mon cher collègue de dire,

Moitié larme, moitié sourire :

« Si chacun son métier faisait,

Combien mieux tout serait parfait ! »

P. GOLAY.

Mot de la fin.

Siboulot échange, avec un de ses amis, quelques apophtegmes mélancoliques sur la situation. — « Dans quel siècle vivons-nous ! clame désespérément l'ami.

— Heureusement, riposte Siboulot, que nous allons en changer bientôt. »

A NOS LECTEURS

A la demande d'un certain nombre d'abonnés et dans le but de faciliter la publication de quelques articles qui perdraient à être coupés, L'EDUCATEUR donne pendant les vacances, deux numéros en un, sans diminution du nombre de pages. D'ici au 25 août, nous ne paraîtrons donc que tous les quinze jours, mais à 24 pages par numéro.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Château de Chillon

Le comité de l'association pour la restauration du Château de Chillon sera dorénavant présidé par le chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.
Département de l'Instruction publique et des Cultes.

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTS. — Ecoles primaires : Chamblon: fr. 1400, — 10 août, à 6 heures. — Corbeyrier: fr. 1500, 10 août, à 6 heures. — Lausanne: fr. 2400 à 3000, 21 août, à 6 heures. — Ste-Croix: fr. 1460, 21 août, à 6 heures. — Oleyres: fr. 1500, 14 août, à 6 heures.

RÉGENTES: — Yverdon: fr. 1450, 21 août à 6 heures. — Pampigny: fr. 900, 21 août à 6 heures.

Un cours de perfectionnement pour l'enseignement de la gymnastique

destiné aux instituteurs vaudois, sera donné à Yverdon, du 3 au 8 septembre prochain, par les soins du Département de l'Instruction publique.

Les participants toucheront une indemnité journalière de fr. 5, plus les frais de déplacement.

Les instituteurs qui désirent prendre part à ce cours doivent se faire inscrire au Département de l'Instruction publique et des Cultes, Service de l'Instruction, *avant le 20 courant*, à 6 heures du soir. Pour ceux qui ne sont pas en vacances, l'autorisation de la Commission scolaire est indispensable et doit être jointe à la demande d'inscription.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE

La bibliothèque sera fermée pour la revision du **30 juillet au 8 septembre** inclusivement. **Rentrée générale** des volumes jusqu'au **samedi 21 juillet**. Les retards seront frappés d'une amende de 20 centimes par volume et par jour de retard (Art. 34 du règlement).

Le directeur:
LOUIS DUPRAZ

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

ET SUR MESURE

de Frs. 30 à Frs. 100



pour Dames et Messieurs

J. Rathgeb-Moulin

Rue de Bourg, 20
LAUSANNE

GILETS DE CHASSE — CALEÇONS — CHEMISES

Draperie et Nouveautés pour Robes

— *Trousseaux complets* —

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

QUE FERONS-NOUS DIMANCHE ?

Nous irons à Morat, jolie ville à arcades et remparts. Musée historique. Obélisque. Vue des Alpes et du Jura. Bains du Lac. Promenades en bateau à vapeur ou en chaloupe à naphte prête à toute heure.

H 1393 F

Librairie ancienne B. Caille

2, rue du Pont, LAUSANNE

En liquidation jusqu'au 21 juin

(Pour fin de saison.)

**2000 volumes d'ouvrages classiques et livres d'école
encore utiles :**

Etude des langues française et étrangères, Classiques latins et grecs, Manuels d'histoire et de géographie, de sciences naturelles, de chant, catéchismes et histoires bibliques divers, etc.

— English school books —

Librairie B. Caille, rue du Pont, 2.

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

— **LAUSANNE** —

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

— **CONFECTION SUR MESURE** —

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

Foëtisch Frères

Facteurs de Pianos et Harmoniums

LAUSANNE et VEVEY

Maison de confiance, fondée en 1804

**Fabrique d'instruments de musique
en cuivre et en bois**

**Fournitures et Accessoires
en tous genres.**

NIKELAGE - ARGENTAGE

*Réparations soignées et garanties
à prix modérés.*

Vente. — Location. — Échanges.

INSTRUMENTS D'OCCASION

A TRÈS BON MARCHÉ

Grand choix de musique

pour

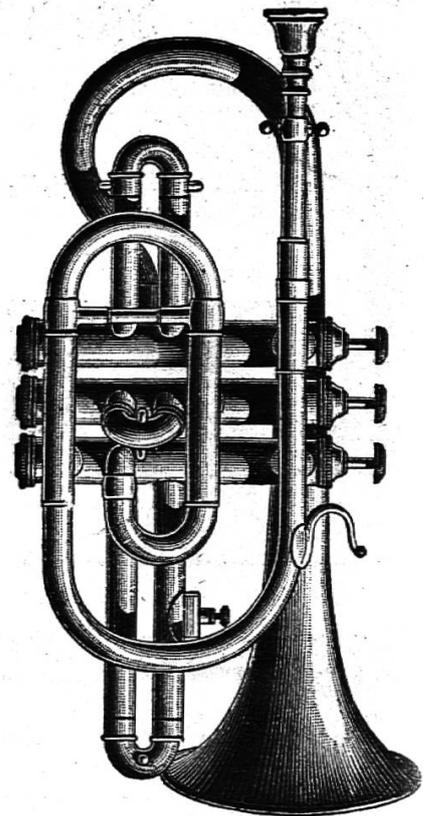
Chorales, Orchestres, Harmonies et Fanfares

Envoi des Conducteurs à l'examen.

Carnets, Cartons et papiers à musique.

**INSTRUMENTS NEUFS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE
à des prix défiant toute concurrence.**

AVIS: MM. les *Directeurs de Sociétés* jouiront d'avantages spéciaux lorsqu'une vente sera faite par leur intermédiaire.



XXXVI^{me} ANNÉE — N^o 33-34.

LAUSANNE — 25 août 1900.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue

FRIBOURG : A. Perriard, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : U. Gaillard, inst., St-Barthélemy.

VAUD : E. Savary, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7.50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT
Lausanne.

R. LUGÈCH 1898

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgurin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dériaz , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Martin , H.,	Mézières.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Locle.	M. Fritsch , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
Fribourg.			
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		
Tessin : M. Nizzola.			

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Buchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire,	Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier,	Lausanne.
Gagnaux , L., syndic, président effectif,	Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire,	Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président,	Lutry.		

RENTES VIAGÈRES

différées à volonté.

Ce nouveau mode d'assurance se prête avantagement au placement d'épargnes. Les versements de sommes quelconques destinées à l'achat de rentes peuvent se faire en tout temps. Le moment où la rente doit être servie est entièrement au gré du rentier qui ajourne sa décision suivant sa convenance. C'est le livret de la caisse d'épargne adapté à l'assurance de rentes. Le montant de la rente correspondant à la totalité ou à une part des versements peut être calculé par le rentier à l'aide du prospectus.

Les tarifs, prospectus et comptes rendus sont remis gratuitement par la Direction ou par l'agence à toute personne qui en fait la demande.

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH

AGENCE DE PUBLICITE

Haasenstein &

ogler

Téléphone

LAUSANNE

11, rue du Grand-Chêne, 11
(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Annonces dans tous les journaux de **Lausanne**, du **Canton**,
de la **Suisse** et de l'**Etranger**.

TARIFS ORIGINAUX
DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION
DISCRETION — CÉLÉRITÉ

F. Payot & C^{ie}, libraires-éditeurs, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

- Histoire de la littérature française**, par GUSTAVE LANSON. Maître de conférences. Cartonné, 4 fr. 50
- Chrestomathie française** du XIX^{me} siècle, (Prosateurs) par HENRI SENSINE. 5 fr. —
- Histoire de la littérature française**, hors de France, par VIRGILE ROSSEL, professeur. 8 fr. —
- Essais de philosophie et de littérature**, par CHARLES SECRETAN, professeur. 3 fr. 50
- Histoire de la littérature française**, depuis les origines jusqu'à nos jours, par EMILE FAGUET. 2 volumes. 12 fr. —
- L'Education maternelle dans l'école**, par M^{me} PAULINE KERGMARD. 3 fr. 50
- Les Prosateurs de la Suisse française**. Morceaux choisis et notices biographiques par V. TISSOT et S. CORNUT. 3 fr. 50
- L'Education nouvelle**. L'Ecole des roches, par EDMOND DEMOLINS. 3 fr. 50
- Souvenirs d'un Alpiniste**, par Emile Javelle. Avec une notice biographique et littéraire par Eug. Rambert. Fr. 3 50
- Les Châteaux suisses**. Anciennes anecdotes et chroniques, par M^{me} de Montolieu, avec une biographie de l'auteur et un avant-propos d'Eug. Rambert. Prix Fr. 3 50
- Un touriste dans l'Extrême-Orient**, Japon, Chine, Indo-Chine, Tonkin, par Ed. Cotteau, avec illustrations. Fr. 4 —
- Aux colonies d'Asie et dans l'Océan Indien**, par G. Verschnur. avec illustrations. Fr. 4 —

PUPIETRES HYGIENIQUES

A. MAUGHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté + 3925 — Modèle déposé.



SADAG. n. Genève

Pupitre en usage

*dans les écoles de la Ville
et du Canton de Genève.*

1^{er} Degré primaire

Travail à la planche ardoisée (brune)

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle n^o 17.

**Prix du pupitre avec banc
40 Fr.**



SADAG. n. Genève

*La table étant mobile, on peut donner
la position horizontale ou inclinée.*

*Il prend 4 positions
pour travaux manuels :
lecture, écriture
et travaux à la planche ardoisée.*

- 1883. Vienne. — Médaille de mérite.
- 1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.
- 1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.
- 1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.
- 1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.
- 1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.
- 1893. Exp. Internationale du Havre. — Médaille d'or.
- 1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.
- 1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.